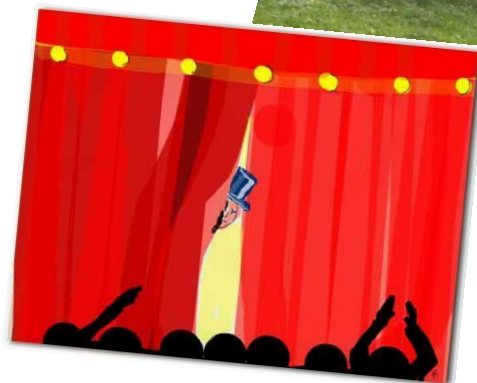


Printemps-Eté 2017

ASLVA 49



**Des Voyages Adaptés
pour des
plaisirs partagés !**



SPORT LOISIRS VACANCES ADAPTEES 49

✉ 3 Route de Challain La Potherie 49520 Le Bourg d'Iré

☎ ASLVA49 : 0241943122 ☎ ESSHA : 0681092656

www.sport.loisir.vacances.adapte49.weenjoy.fr

@ : aslva49@orange.fr

N° SIRET477 597 900 00018 N° déclaration préfecture 049400330.

N° agrément DRASS 2015 DRASS / 131

Association agréée Atout France N°IM049150001

Garant : UNAT 8 rue César Franck - 75015 PARIS

Assureur : AXA 15 rue Victor Hugo 49500 Segré



Les Principes d'engagement
des Organismes de Vacances Adaptées

Je suis
signataire !

UNAT
Le tourisme
au service des hommes et des territoires

L'ASSOCIATION

Créée en 2004, nous sommes une association régie par la loi de 1901.

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de parents, d'usagers, de professionnels du secteur médico-social et de personnes intéressées.

A la fin de chaque séjour de Noël ou Eté, un DVD comprenant photos et films vous sera remis gratuitement pour avoir un souvenir de vos vacances.

Participer à l'un de nos séjours c'est intégrer une association loi 1901 qui prône des valeurs d'accueil, d'authenticité, de services, de tarifs puisque nous sommes à but non lucratif. Nous mettons donc tout en œuvre pour que votre séjour soit le plus agréable possible.

- 2 permanentes travaillent à l'association et vous pouvez donc les interroger par mail, téléphone ou venir les rencontrer pour de plus amples renseignements pendant les heures de permanence du lundi au vendredi de 9 h -12h/14h-18h et le samedi de 10h à 12h.
- Nous pouvons également organiser des séjours sur mesure avec des groupes constitués : transferts...
- Nous pouvons également répondre à tout besoin sur un établissement pour des activités de loisirs ou sportifs.
- Nous proposons également des week-ends à thème.
- Chaque samedi matin de 10h à 12h activités artistiques et manuelles : dessin, peinture, poterie, couture.
- 1 vendredi sur 2, soirée à thème

NOUVEAUTE 2017

Suite à un accord avec un centre équestre dans le Périgord, il y aura maintenant la possibilité d'organiser des séjours à n'importe quelle date de l'année pour des séjours équitation ou autres thèmes

SOMMAIRE :

Présentation de l'association pages 2, 4, 5
Activités artistique page 6
Les soirées à thème pages 7, 8, 9
Bulletin d'inscription pour les soirées à thème page 10
Les Journées à Thème pages 11,12
Bulletin d'inscription pour les journées à thème page 13
Séjour ski Auvergne Février page 14
Séjour loisir Vienne Avril pages 15, 16
Séjour Basse Autonomie Vendée page 17
Séjour Terre et mer pages 18, 19, 20
Séjours Périgord page 21
Séjour équitation et nature page 22
Séjour découverte Périgord page 23
Séjour à la carte page 24
Séjours toute l'année Sarlat page 25
Les Tarifs page 26
Bulletin d'inscription Séjour page 27
Les Week- ends pages 28, 29, 30
Bulletin d'inscription pour les week - ends page 31
Dispositions légales, conditions générales pages 32, 33, 34

IMPORTANT

Nous proposons des séjours, des week-ends, des activités aux tarifs les plus bas possibles, tout en voulant assurer des prestations de qualité, afin que l'argent ne soit pas un frein à l'accès aux loisirs.

Si le but de l'association n'est pas de « faire de l'argent », comme toute association loi 1901, nous sommes dans l'obligation d'équilibrer nos comptes sinon l'association ne pourra poursuivre ses activités.

Nous sommes contraint à compter du 1^{er} janvier de facturer les déplacements pour la prise en charge des personnes partant en séjours ou week-ends avec nous quand moins de 3 personnes sont à prendre en charge sur un même lieu de vie et ce dans un rayon de plus de 30 km autour de notre siège social.
Ces déplacements seront tarifés à 0.30€ du km.

Je suis désolé de devoir mettre en place cette mesure mais depuis 2 ans nous ne pouvons équilibrer nos comptes et devons, sans faire d'économie sur nos prestations qui doivent rester de qualité, limiter certaines dépenses.

Merci de votre compréhension. Claude Savaris

Pour mieux nous connaître

Nos objectifs

- Organiser des séjours aux coûts les plus bas possibles afin que les tarifs ne soient pas un frein, tout en garantissant des prestations de qualité.
- Permettre l'accès aux loisirs et aux vacances à toutes personnes porteuses d'un handicap

LES ACTIVITES

Comprises dans le tarif de nos séjours. Un restaurant chaque semaine est aussi compris dans le tarif.

CNLTA

L'association est adhérente volontaire au CNLTA pour une chartre de qualité de nos séjours.

ARGENT DE POCHE

Les dépenses personnelles n'étant pas prises en compte dans les tarifs de nos séjours, chaque vacancier devra avoir une somme lui permettant de couvrir ses besoins. L'association peut aider à gérer cet argent.

Nous conseillons une somme minimum de 20 € par semaine. L'argent de poche étant, par nature personnel, l'équipe ne fournira pas de justificatifs de dépenses pour l'utilisation de cet argent.

LES TRANSFERTS

La prise en charge se fait sur des points de rassemblement que nous vous communiquerons ou directement à l'établissement.

ASSURANCE DE L'ASSOCIATION

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile dans la compagnie AXA, sous le N° 460602 A. Cette assurance couvre les dommages couverts par une responsabilité civile professionnelle. Elle couvre les dommages corporels matériels et immatériels qui pourraient être causés aux vacanciers de nos séjours par suite de carences de nos services.

VEHICULES

Chaque lieu de séjour dispose de minibus 9 places correspondant au nombre de places nécessaires.

EQUIPES

Chaque séjour est placé sous la direction d'un responsable de séjour qui est en lien permanent avec le Président de l'association.

L'équipe mixte est composée de deux ou trois animateurs, en fonction des besoins, pour une dizaine de vacanciers.

Chaque animateur avant le départ s'engage, sur la base des valeurs de l'association, à mettre tout en œuvre pour permettre la sécurité, et à dynamiser le groupe afin que les vacanciers passent de bonnes vacances. Chaque membre de l'équipe, de par son vécu et son expérience, contribue à animer et à proposer activités culturelles, sportives et de loisir pur.

LES HEBERGEMENTS

Tous nos hébergements se font en gîtes tout confort, gîtes répondant à des critères de bien-être, de confort, de sécurité. La majorité de nos gîtes sont loués auprès de l'organisme « GITES DE FRANCE » gage de qualité.

MEDICAMENTS ET FRAIS MEDICAUX

Ce domaine est très important, nous demandons l'usage de semainiers, un par semaine. Prévoir la quantité suffisante pour la durée du séjour. Ces semainiers devront être préparés avant le séjour par une personne habilitée à le faire. Les médicaments non conditionnables en pilulier devront être stockés dans une pochette nominative. Si les médicaments ne sont pas conditionnés, il sera fait appel à un infirmier et les frais occasionnés seront à la charge du vacancier.

Aux médicaments devront être joints l'ordonnance avec la posologie qui devra être lisible.

Médicaments et ordonnance doivent être remis au responsable de séjour au moment du départ dans un contenant fermé et solide avec le nom de la personne concernée.

Les frais médicaux qui pourraient être nécessaires pendant le séjour seront, si besoin, avancés par l'association et les feuilles de maladie vous seront adressées au retour après contre remboursement.

ASSURANCE ANNULATION : L'association peut garantir tout risque lié au voyage telle l'annulation ou autres risques grâce à un partenariat avec AXA Assurances

ACTIVITES ARTISTIQUES

L'association vous propose, chaque samedi de
10h00 à 12h00

Ouvert à tout public.

Des ateliers créatifs, initiation aux arts plastiques,

- Tarifs : 10 € la séance de 2h00 (matériel compris), + 5 € d'adhésion à l'année.

Famille de 2 enfants.

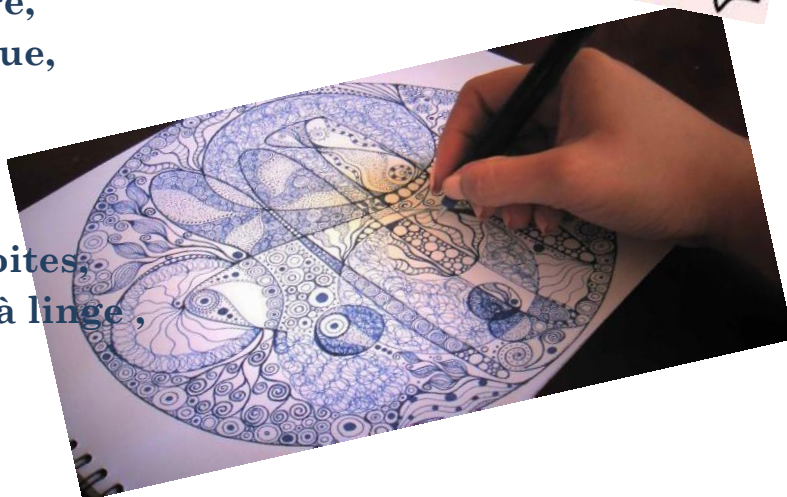
- 15 € la séance de 2h00 (matériel compris), + 5 € d'adhésion par personne à l'année

Famille de 3 enfants.

- 16€ la séance de 2h00 (matériel compris), + 5 € d'adhésion par personne à l'année

Ouvert à tous de 7 à 77 ans

- ✚ Peinture sur verre,
- ✚ Peinture céramique,
- ✚ Bois,
- ✚ Sable coloré,
- ✚ Bougies,
- ✚ Fabrication de boîtes,
- ✚ Objets en pincettes à linge,
- ✚ Peinture sur soie



Inscriptions au 02.41.94.31.22 ou au 06.81.09.26.56

Les activités se déroulent dans nos locaux :

3 route de Challain La Potherie

49520 LE BOURG D'IRE



SOIREEES A THEME

Chaque vendredi soir, nous vous proposons des soirées telles que :

- Bowling
- Restaurant
- Jeux de sociétés
- Barbecue
- Cinéma
- Théâtre
- Fête de la musique
- Et bien autres encore...
- Jeux de palets, boules, molky...
- Match de baskets, foot rugby, hand-ball...



Les Tarifs sont aléatoires en fonction de l'activité choisie (compter entre 10 € et 50 €). Il sera possible d'être pris et ramenés à domicile pour les personnes habitant à moins de 20 km de Le Bourg d'Iré.

Soirées à Thèmes : 2 Vendredi soir par mois

Dates et Horaires	Description et lieux	Prix
20 janvier 2017 20H à 22H	Galette des rois et loto Au bureau de l'association 	10 €/pers
3 février 2017 20H à 22H	Soirée Crêpes et Danse Au bureau de l'association 	10 €/pers
17 Février 2017 Horaire à définir	Cinéma Le Maingue à Segré 	15€/pers
3 Mars 2017 Horaire à définir	Théâtre Lieu à définir 	15€/pers
17 Mars 2017 20H à 22H	Bowling A Angers 	15€/pers
31 Mars 2017	Piscine, Sauna, Hammam, Jacuzzi Aux Nautiles à Segré	15€/pers
14 Avril 2017	Tournoi Ping-pong A Bourg d'iré 	10€/pers
28 Avril 2017	Lazer Game A Angers	25€/pers
5 Mai 2017	Cinéma Le Maingue à Segré	15€/pers

19 mai 2017	Jeux pétanque,molky,palets A Bourg d'iré	10€/pers
2 Juin 2017	Randonnée et Pique-nique A Noyant-la-Gravoyère 	10€/pers
16 Juin 2017	Bowling A Angers	15€/pers
30 Juin 2017	Soirée jeux et barbecue Au bureau de l'association 	18€/pers
14 Juillet 2017	Restaurant et feu d'artifice A Angers 	25€/pers
6 octobre 2017	Jeux de société grandeur nature Au bureau de l'association	10€/pers
20 octobre 2017	Soirée Paëlla Au bureau de l'association 	20€/pers
04 Novembre 2017	Soirée Cabaret Salle Constant Ménard a bourg d'iré	25€/pers
17 Novembre 2017	Soirée Variétés (Chansons et théâtre)	15€/pers
01 Décembre 2017 LAVAL	Restaurant/ illumination de Noël 	30€/pers

Certaines dates sont susceptibles de changer, en fonction d'éléments dont nous n'avons pas connaissance à ce jour.

Ces tarifs comprennent le transport de votre domicile (dans un rayon de 1.5km autour de Bourg d'Iré) au lieu de l'activité.

Si le lieu de prise en charge est situé à une distance supérieure à 15 km, il vous sera facturé 0.30€ du km.

Bulletin d'inscription SOIREES A THEME

SPORT LOISIRS VACANCES ADAPTEES 49

3 Route de Challain la Potherie

49520 Bourg d'Iré

TEL 0241943122 OU 0681092656 OU 0630129158

Site Internet : <http://www.aslva49.fr>

MAIL : aslva49@orange.fr

Agrément Tourisme N° 0494003303

Agrément Vacances Adaptées Organisées N° 477 597 900 00018

INSCRIPTION A RENVoyer AVEC LE REGLEMENT

Suite à cette inscription un dossier vous sera adressé. Ce dossier devra nous être renvoyé (une fiche d'autorisation remplie et signée par le tuteur légal, et une fiche de renseignements signée par le responsable d'établissement) au plus tard 15 jours avant le début des activités.

NOM.....PRENOM.....
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE
N° SECURITE SOCIAL.....
NOM ET N° DE MUTUELLE.....

Coordonnées du Foyer, ESAT où doivent être transmises les informations ultérieures :

Adresse pour la facturation :

NOM DU TUTEUR.....
ETABLISSEMENT.....
ADRESSE
CODE POSTAL..... VILLE
N° DE TELEPHONE..... EMAIL (obligatoire).....

Adresse pour l'envoi du dossier :

NOMN° DE TELEPHONE.....
ETABLISSEMENT
ADRESSE.....
CODE POSTAL..... VILLE.....
EMAIL (obligatoire).....

Personne à contacter en cas d'urgence:

NOM TEL

DATE	THEME

Verse l'intégralité du prix des journées + licence pour non licenciés 32 € et 5 € cotisation année

..... €+ 32 € + 5 €.....=.....

Fait à Le.....

Bulletin d'inscription Soirées à thème Pour les établissements

A remplir obligatoirement :

- ✓ Nom de l'établissement :
- ✓ Adresse :
- ✓ N° de Téléphone :
- ✓ Mail @ :
- ✓ Nom de la personne en charge des inscriptions :
- ✓ Prix :

Nom	Prénom	Date	Thème	Règlement (J-J chèque, liquide.)

Informations : La totalité du coût de la sortie sera à régler minimum 1 semaine avant la soirée.
En précisant licence pour les non licencié 32€ et 5€ de cotisation à l'année.
Pour les règlements le Jour de la sortie veuillez nous le signaler.

Sport Loisirs Vacances Adaptées 49
3 Route de Challain la Potherie
49520 Bourg D'iré
Tél : 02.41.94.31.22 Site internet : <http://www.aslva49.fr>
@ : aslva49@orange.fr Agrément Tourisme N°0494003303
Agrément Vacances Adaptées Organisées N° 47759790000018

JOURNEES A THEME

De Janvier 2017 à Décembre 2017

Les repas sont compris dans le tarif

Restauration rapide = Mac Do

Restauration sur place = repas sur le site dans les petits restaurants du site

DATES	PUBLIC	RESTAURATION	VISITE	PRIX	
SAMEDI 14 JANVIER	Tout public	Restauration rapide	Séance esthéticienne <i>mise en beauté</i> <i>A Louvaine</i>	50€/pers Inscrivez vous vite	
SAMEDI 28 JANVIER	Tout public	Nombreux lots	Après-midi Loto + Gouter <i>A Bourg d'Iré</i>	10€/pers	
SAMEDI 4 FEVRIER	Bonne autonomie	Restauration rapide	Journée Shopping soldes <i>A Rennes</i>	20€/pers	
SAMEDI 18 FEVRIER	Tout public	Restauration rapide	Musée du chocolat (fabrication <i>chocolat</i>) <i>A Saint Nazaire</i>	30€/pers	
SAMEDI 4 MARS	Tout public		Préparation d'un repas Galette Après-midi Dansant <i>A Bourg d'Iré</i>	15€/pers	
SAMEDI 18 MARS	Tout public	Restauration rapide	Visite du château d'Angers	20€/pers	
SAMEDI 1 AVRIL	Tout public	Restauration sur place	Musée des 24 H du Mans	30€/pers	
SAMEDI 22 AVRIL	Tout public	Pique nique	Initiation à la pêche	20€/pers Inscrivez vous vite	
SAMEDI 29 AVRIL	Tout public	Restauration sur place	Zoo de la Boissiere du Dore	30€/pers	

SAMEDI 13 MAI	Tout public	Restauration sur place	Terra Botanica <i>A Angers</i>	35€/pers	
SAMEDI 20 MAI	Tout public	Restauration sur place	Village troglodyte de Rochemenier	25€/pers	
SAMEDI 27 MAI	Tout public	Restauration sur place	Papea Parc <i>Au Mans</i>	30€/pers	
SAMEDI 10 JUN	Tout public	Restauration sur place	Sentier des Daims <i>A Frossay</i>	35€/pers	
SAMEDI 17 JUN	Tout public	Pique-nique	Château de Brissac	15€/pers	
SAMEDI 24 JUN	Bon marcheur	Pique nique	Rando Mine Bleu <i>A Noyant-la-Gravoyere</i>	18€/pers	
SAMEDI 8 JUILLET	Tout public	Restauration sur place	Hollyparc <i>A la Flèche</i>	30€/pers	
SAMEDI 15 JUILLET	Tout public	Restauration sur place	Le Jardin des Kangourous <i>A la Possoniere</i>	30€/pers	
SAMEDI 22 JUILLET	Tout public	Pique-nique	Parc oriental Maulevier <i>Le plus beau d'Europe</i>	30€/pers	
SAMEDI 28 OCTOBRE	Tout public		Jeux des Sens + repas	20€/pers	
SAMEDI 11 NOVEMBRE	Tout public		Zoo de la Fleche	30€/pers	

Bulletin d'inscription JOURNEES A THEME

SPORT LOISIRS VACANCES ADAPTEES 49

3 Route de Challain la Potherie

49520 Bourg d'Iré

TEL 0241943122 OU 0681092656 OU 0630129158

Site Internet : <http://www.aslva49.fr>

MAIL : aslva49@orange.fr

Agrément Tourisme N° 0494003303

Agrément Vacances Adaptées Organisées N° 477 597 900 00018

INSCRIPTION A RENVoyer AVEC LE REGLEMENT

Suite à cette inscription un dossier vous sera adressé. Ce dossier devra nous être renvoyé (une fiche d'autorisation remplie et signée par le tuteur légal, et une fiche de renseignements signée par le responsable d'établissement) au plus tard 15 jours avant le début des activités.

NOM.....PRENOM.....
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE
N° SECURITE SOCIAL.....
NOM ET N° DE MUTUELLE.....

Coordonnées du Foyer, ESAT où doivent être transmises les informations ultérieures :

Adresse pour la facturation :

NOM DU TUTEUR.....
ETABLISSEMENT.....
ADRESSE
CODE POSTAL..... VILLE
N° DE TELEPHONE..... EMAIL (obligatoire).....

Adresse pour l'envoi du dossier :

NOMN° DE TELEPHONE.....
ETABLISSEMENT
ADRESSE.....
CODE POSTAL..... VILLE.....
EMAIL (obligatoire) :.....

Personne à contacter en cas d'urgence :

NOM TEL

DATE	THEME

Verse l'intégralité du prix des journées + licence pour non licenciés 32 € et 5 € cotisation année

..... €+ 32 € + 5 €.....=.....

Fait à Le.....

Bulletin d'inscription Journées à thème Pour les établissements

A remplir obligatoirement :

- ✓ Nom de l'établissement :
- ✓ Adresse :
- ✓ N° de Tèl :
- ✓ Mail @ :
- ✓ Nom de la personne en charge des inscriptions :
- ✓ Prix :

Nom	Prénom	Date	Thème	Règlement (J-J chèque, liquide.)

Informations : La totalité du coût de la sortie sera à régler minimum 1 semaine avant la soirée.
En précisant licence pour les non licencié 32€ et 5€ de cotisation à l'année.
Pour les règlements le Jour de la sortie veuillez nous le signaler.

Sport Loisirs Vacances Adaptées 49
3 Route de Challain la Potherie
49520 Bourg D'iré

Tèl : 02.41.94.31.22 Site internet : <http://www.aslva49.fr>

@ : aslva49@orange.fr Agrément Tourisme N°0494003303

Agrément Vacances Adaptées Organisées N° 4775979000001

SEJOUR SKI AUVERGNE

Bonne autonomie hébergement en gîte

Séjour 7 vacanciers et 2 animateurs

Du 04 au 11 février 2017

Pour les amoureux de la neige, séjour axé
uniquement sur les sports de neige.

Responsable de séjour Guillaume Savaris



Séjour Loisir Vienne

Du 22/04/2017 au 29/04/2017

Responsable séjour Claude Savaris

Le groupe sera constitué de 7 vacanciers et de 2 animateurs. Chacun participe aux tâches du quotidien dans la limite de ses capacités et à tour de rôle. Les repas sont préparés par nous-mêmes. Et chacun donne son avis sur les menus.



La Vienne est un département très riche en activités de loisirs mais aussi en sites à visiter comme le Futuroscope et bien d'autres avec des paysages superbes. Vous reviendrez enchantés de ce séjour.

Poitiers est une grande ville de l'ouest de la France. La ville est située dans le département de la Vienne en région Poitou-Charentes. La ville de Poitiers appartient à l'arrondissement de Poitiers. Le code postal de la ville de Poitiers est le 86000 et son code Insee est le 86194. Les habitants de Poitiers se nomment les Pictaviens et les Pictaviennes.



Le site de Poitiers est un vaste promontoire en spatule enserré entre les vallées de la Boivre et du Clain, qu'il domine d'une cinquantaine de mètres de haut. Les rivières ont

creusé de profondes vallées. Ce promontoire est relié au plateau par un pédoncule étroit, au lieu-dit la *Tranchée*, qui tire son nom du fossé creusé pour couper ce passage et isoler ainsi Poitiers du pays environnant



Le centre ville de Poitiers est un quartier riche en activités culturelles. Lieu chargé d'histoire et au patrimoine particulièrement riche, c'est aussi un espace de vie agréable.

Une grande place à été faite au secteur piéton et les commerces y sont très développés.



A Poitiers nous pouvons aussi trouver le Futuroscope qui est un parc de loisirs français à thème technologique, scientifique, d'anticipation et ludique, dont les attractions mélangent approches sensorielles et projections d'images.

SEJOUR VENDEE BASSE AUTONOMIE

POUR UN GROUPE DE 7 PERSONNES DE BASSE AUTONOMIE AVEC 2 OU 3 ANIMATEURS

Du 20/05 au 27/05/2017

Responsable séjour Claude Savaris



Un séjour réservé aux amoureux de la mer et qui veulent plus particulièrement découvrir la Vendée. Pour retrouver la forme et se relaxer dans des paysages magnifiques.



Découverte de la Vendée tant au niveau du littoral que de la richesse des sites dans les terres. Venise verte, Puy du Fou, ballade en barque dans le marais, visite de l'abbaye de Maillezais, sortie au Puy du Fou, dégustation de la célèbre brioche vendéenne et plus.....



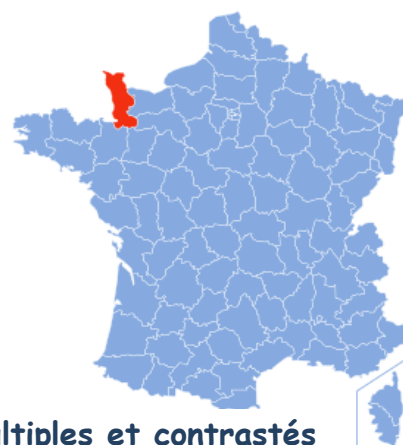
Séjour Détente Terre et Mer

Responsable séjour Claude Savaris

Tél : 0681092656

Ce séjour est ouvert aux personnes d'A111 à C322

Du 29/07/2017 au 29/08/2017.



Venez découvrir ses plages et dans ses paysages multiples et contrastés (landes, marais, bois, falaises escarpées, plaines, campagne). Le département, qui recouvre la majeure partie du Cotentin, est riche en monuments civils, militaires et religieux liés à l'histoire de la Normandie.



Le groupe sera constitué de 12 vacanciers et de 2 animateurs. Chacun participe aux tâches du quotidien dans la limite de ses capacités et à tour de rôle. Les repas sont préparés par nous-mêmes. Et chacun donne son avis sur les menus.

Bienvenue à Tribehou

Tribehou est une commune française, située dans le département de la Manche dans la région de Normandie, peuplée de 517 habitants.



Avant toute chose, si vous voulez faire croire que vous êtes du coin, dites TRIBOU. Cette prononciation n'est pas le fait d'une fâcheuse contraction de la langue française mais tient de l'origine étymologique du mot TRIBEHOUE. En effet, cela signifie « L'Ile de Tribot ».

Notre commune rurale est encrée dans la partie Sud des Marais du Cotentin et du Bessin, que son histoire, son identité et son économie sont intimement liées à la présence du Marais et qu'elle conserve un dynamisme que bon nombre de communes rurales de notre taille ont malheureusement perdu : écoles, commerces, petite industrie.

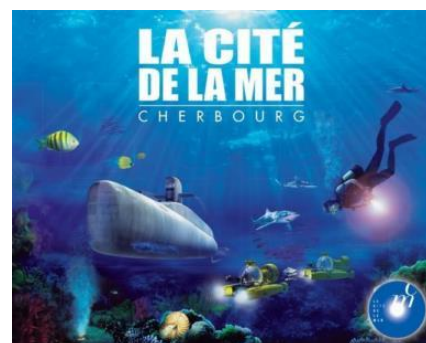


Voici quelques photos du gîte qui se situe à TRIBEHOU :



ACTIVITES

- Visite des plages du débarquement
- Pêche à la crevette et aux palourdes
- Baignade et plage
- Visite de la cité de la mer à Cherbourg
- Marchés et vide greniers
- Fête de la carotte à Créances
- Musée du rail
- Croisière en bateau sur la rivière
- Concours de pétanque
- Barbecue
- Le Mont Saint Michel
- Et plein d'autres activités



NOUVEAUTE 2017 CE SEJOUR EST OUVERT
JUILLET ET AOUT

SEJOUR PERIGORD

Des **paysages** magnifiques, des **châteaux** à profusion, des visites de fermes avec **dégustation**, des villages pittoresques, des **grottes préhistoriques**, des parcs animaliers, des **jardins merveilleux** ...

Le plus difficile sera de choisir ... Le plus sage sera de revenir

2 Séjours en Périgord :

- ✚ 1 séjour découverte du Périgord alliant découverte des magnifiques sites du Périgord : Sarlat, La Roque Gageac, Beynac, Domme et beaucoup d'autres sites et petites activités sportives nature : petites randonnées, promenades en canoës.
- ✚ 1 séjour sport loisirs nature pour partir de façon dynamique à la découverte du Périgord : grottes, canoë, VTT, randonnées pédestres, équitation et bien d'autres activités

✚ 1 directeur commun aux 2 séjours

✚ LE GÎTE est commun aux 2 séjours. Il est situé dans centre équestre dans un parc forestier de 20 hectares avec une cinquantaine de chevaux.

Le gîte est composé de :

- 2 dortoirs de 4 lits, 1 chambre de 3 lits et 4 chambre de 1, 2 et 3 lits
- 4 douches, 3 WC, 7 lavabos
- 1 cuisine avec table de cuisson, 2 réfrigérateurs, micro onde lave vaisselle,



SEJOUR NATURE ET EQUITATION PERIGORD

Première année sur ce site.

Ce séjour est ouvert aux personnes d'A111 à B222 aimant le sport.

Du 1^{er} Juillet 2017 au 26 Août 2017

Responsable de séjour Guillaume Savaris tél. 0637762088

7 VACANCIERS 2 ANIMATEURS

ACTIVITES PREVUES

Séjour alternant activités sportives, activités de loisirs et découverte de la région.

➤ Activités sportives :

- Equitation 1 heure chaque jour
- VTT sur des chemins de moyenne montagne
- Randonnée pédestre
- Pétanque
- Footing
- Football

➤ Activités de loisir

- Baignade dans un lac et en piscine
- Fêtes de village
- Marchés
- Pêche
- Parc de loisirs

➤ Découverte de la région.

- Activités communes avec le groupe Découverte de la Dordogne.



SEJOUR DECOUVERTE PERIGORD

Ce séjour est ouvert aux personnes d'A111 à B222

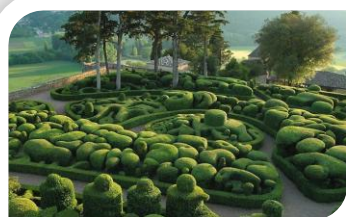
Un séjour alliant petites activités sportives et tourisme. A consommer sans modération.

Du 1 Juillet 2017 au 26 Août 2017.

Responsable séjour Guillaume Savaris

Maximum 15 vacanciers et 3 animateurs

Même gîte et même directeur que le séjour sportif



Le Périgord Noir est l'une des destinations préférées des français et des étrangers.

Avec près de 2 millions de visiteurs par an, le Pays Sarladais attire de plus en plus de touristes en quête d'authenticité, de nature, de patrimoine culturel et gastronomique.

Climat, paysages vallonnés ponctués de chênes verts, charmes des villages riches d'une histoire et de vieilles demeures de pierre d'ocre ne sont pas étrangers à cette séduction qui opère auprès de nos visiteurs.

Mais ce qui fait la particularité du sarladais est ce savoureux mélange fait d'histoire, de culture et de traditions ... Un mélange unique que chacune des 13 communes illustre à sa façon.

ACTIVITES PREVUES

- Visite de Sarlat
- Le marché de Sarlat
- Les concerts et l'animation de Sarlat
- Visite des plus beaux villages du Périgord noir : La Roque Gageac, Domme, Beynac, Vitrac, Cazenac, Montfort et bien d'autres
- Descente en gabare de la Dordogne
- Visite de grottes où l'homme des cavernes a vécu
- Visite de jardins magnifiques
- Visite de châteaux médiévaux
- Préhistopark



SEJOURS A LA CARTE

L'association peut répondre à toutes demandes pour organiser - à partir de 5 personnes du même établissement - un séjour sur mesure soit pour des personnes autonomes avec des séjours dynamiques ou des séjours découverte mer, campagne, moyenne montagne ou des séjours « basse autonomie ».

L'association peut aussi organiser dans l'établissement une journée animation.

Nous pouvons également organiser en plus de nos week-ends classiques des week-ends en village vacances pension complète pour des personnes de bonne ou moyenne autonomie.

- En Bretagne
- Dans la Manche
- Nord Mayenne Mont des Avaloirs
- Indre
- Brenne
- Brière



Tarif en fonction du séjour entre 700 et 850€ la semaine



SEJOURS TOUTE L'ANNEE A SARLAT

Nouveauté cette années, l'association vous propose des séjours tout au long de l'année à Sarlat dans le département du 24 en Dordogne.

L'hébergement se fera dans un magnifique centre équestre affilié à la Fédération d'équitation dans un parc boisé de 20 hectares.

Les accueils peuvent se faire à la semaine, à la quinzaine et plus.

Plusieurs thèmes de séjour peuvent être organisés :

- Equitation
- Découverte du Périgord
- Les châteaux
- Les sites préhistoriques
- Randonnée pédestre ou VTT
- Descente de rivière en canoë
- Gastronomie



TARIFS :

Séjour Ski Auvergne :

- 1 Semaine (du 04 Février au 11 Février 2017) : 850€

Séjour Loisirs Vienne :

- 1 Semaine (du 22 Avril au 29 Avril 2017) : 750€

Séjour Basse Autonomie :

- 1 Semaine (du 20 Mai au 27 Mai 2017) : 850 €

Séjour Détente Terre et Mer :

- 1 semaine au choix 750€
- 2 semaines au choix 1275€
- 3 semaines au choix 1875€
- 1 mois 2210€

Séjour Périgord :

- Du 1/07 au 15/07 ou du 15/07 au 28/07
- Du 29/07 au 11/08 ou du 12/08 au 26/08
 - Découverte 1300 € la quinzaine
 - Equitation et nature 1560 € la quinzaine (1 heure d'équitation chaque jour)
 - Sans équitation 1300 €
- 1 mois juillet ou août
 - Découverte 2210 €
 - Equitation et nature 2460 €
 - Sans équitation 2210 €

BULLETIN D'INSCRIPTION

INSCRIPTION A RENVoyer AVEC LES ARCHES DE RESERVATION SOIT 30%

Suite à cette inscription un dossier vous sera adressé. Ce dossier devra nous être renvoyé (une fiche d'autorisation remplie et signée par le tuteur légal, et une fiche de renseignements signée par le responsable d'établissement) au plus tard 30 jours avant le départ accompagné du solde du séjour.

NOM.....PRENOM.....
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE
N° SECURITE SOCIAL.....
NOM ET N° DE MUTUELLE.....

Coordonnées du Foyer, ESAT où doivent être transmises les informations ultérieures :

Adresse pour la facturation :

NOM DU TUTEUR.....
ETABLISSEMENT.....
ADRESSE
CODE POSTAL..... VILLE
N° DE TELEPHONE..... Email : (obligatoire)

Adresse pour l'envoi du dossier :

NOMN° DE TELEPHONE.....
ETABLISSEMENT
ADRESSE.....
CODE POSTAL..... VILLE.....
EMAIL (obligatoire).....

Personne à contacter en cas d'urgence pendant le séjour :

NOM TEL

Choix du séjour :

LIEU.....
DU.../.../..... AU .../.../.....
PRIX.

Possibilité d'assurance annulation/ Multirisque/Complémentaire avec AXA :

Annulation 25€ / Multirisque 39€ / Complémentaire 35€

Verse 30% du prix du séjour + licence pour non licenciés 32 € et 5 € cotisation annuelle
..... € + 32 € + 5 €+ assurance..... (Facultatif) =.....

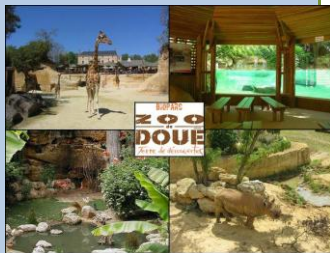
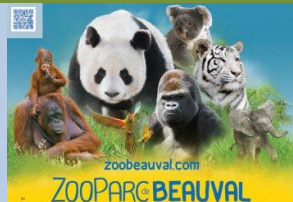
Fait à Le.....

Attention, les inscriptions sont enregistrées seulement à réception du bulletin et de l'acompte

Nos prestations Week-end

DE JANVIER 2017 A DECEMBRE 2017

13 au 15 Janvier 2017	Adultes	Hébergement VVM A Misengrain	Weekend « Détente » Séance de massage (chez une esthéticienne) Et Aquabulle à Changé 53	180€	
27 au 29 Janvier 2017	Adultes	Hébergement en cottage	NOUVEAU ! Center Park Les Bois Francs Vienne 86	305€	
10 au 12 Février 2017	Adultes	Hébergement en gîte Poitiers	Futuroscope	235€	
24 au 26 Février 2017	Adultes	Hébergement en hôtel Paris	Salon de l'Agriculture	275€	
10 au 12 Mars 2017	Adultes	Hébergement en gîte La Rochelle	NOUVEAU ! « La Rochelle » Aquarium	235€	

24 au 26 Mars 2017	Adultes	Hébergement en gîte Saint Meloir des Ondes	Le Mont Saint Michel et sa nouvelle passerelle Saint Malo, Cancalle Repas fruits de Mer	205€	
7 au 9 Avril 2017	Adultes	Hébergement en gîte Doué la Fontaine	Zoo Doué la Fontaine	235€	
21 au 23 Avril	Adultes	Hébergement en gîte /hôtel	Zoo de Beauval	235€	
12 au 14 Mai 2017	Adultes	Hébergement en hôtel	NOUVEAU ! Parc Astérix	265€	
26 au 28 Mai 2017	Adultes	Saint Père en Retz	INOUBLIABLE ! Parc safari en 4/4 avec nuit en bivouac ou yourte et repas parmi les animaux du parc autour d'un feu de camp.	335€	
09 au 11 Juin 2017	Adultes	Hébergement en hôtel Marne la Vallée	Disneyland	265€	

23 au 25 Juin 2017	Adultes	Hébergement en chalet Lac de la Tricherie	Le Puy du Fou Le grand par cet la Cinécénie	245€	
07 au 09 Juillet 2017	Adultes	Hébergement en gîte Saulges	Visite des Grottes de Saulges et du Moulin de Thévalles Découverte de la Ferme des Abeilles	215€	
14 au 16 Juillet 2017	Adultes	Hébergement en hôtel Londres	NOUVEAU ! WEEK-END A LONDRES	385€	
13 au 15 Octobre 2017	Adultes	Hébergement en gîte Brenne	Observation des Oiseaux	215€	
24 au 25 Novembre 2017	Adultes	Hébergement en gîte Poitiers	Futuroscope	235€	
8 au 10 Décembre 2017	Adultes	Hébergement en chalet Lac de la Tricherie	Puy du Fou « Grand Noël »	250€	

Bulletin d'inscription WEEK-END

SPORT LOISIRS VACANCES ADAPTEES 49

3 Route de Challain la Potherie

49520 Bourg d'Iré

TEL 0241943122 OU 0681092656 OU 0630129158

Site Internet : <http://www.aslva49.fr>

MAIL : aslva49@orange.fr

Agrément Tourisme N° 0494003303

Agrément Vacances Adaptées Organisées N° 477 597 900 00018

INSCRIPTION A RENVOYER AVEC LES ARRHEES DE RESERVATION SOIT 30%

Suite à cette inscription un dossier vous sera adressé. Ce dossier devra nous être renvoyé (une fiche d'autorisation remplie et signée par le tuteur légal, et une fiche de renseignements signée par le responsable d'établissement) au plus tard 15 jours avant le départ accompagné du solde du séjour.

NOM.....PRENOM.....
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE
N° SECURITE SOCIAL.....
NOM ET N° DE MUTUELLE.....

Coordonnées du Foyer, ESAT où doivent être transmises les informations ultérieures :

Adresse pour la facturation :

NOM DU TUTEUR.....
ETABLISSEMENT.....
ADRESSE
CODE POSTAL..... VILLE
N° DE TELEPHONE..... Email (obligatoire).....

Adresse pour l'envoi du dossier :

NOMN° DE TELEPHONE.....
ETABLISSEMENT
ADRESSE.....
CODE POSTAL..... VILLE.....
EMAIL (obligatoire).....

Personne à contacter en cas d'urgence pendant le séjour ou si retard au retour:

NOM TEL

Choix du week-end:

LIEU.....
DU...../...../..... AU/...../.....
PRIX.

Possibilité d'assurance annulation/ Multirisque/Complémentaire avec AXA

Annulation 30€ / Complémentaire 35€ / Multirisque 39€

Verse 30% du prix du séjour + licence pour non licenciés 32 € et 5 € cotisation année

..... € + 32 € + 5 €+ assurance facultative)=.....

Fait à Le.....

Les horaires de départ vous seront communiqués 15 jours avant le départ.

Attention, les inscriptions sont enregistrées seulement à réception du bulletin d'inscription et du chèque d'acompte

DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Décret d'application 94-490 du 15/06/1994 extrait du journal officiel de la République Française – Titre VI

Art. 95. - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. 96. - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que:

- 1o La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés;
- 2o Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil;
- 3o Les repas fournis;
- 4o La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
- 5o Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement;
- 6o Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix;
- 7o La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ;
- 8o Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde;
- 9o Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret;
- 10o Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
- 11o Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après;
- 12o Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme;
- 13o L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97. - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98. - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes:

- 1o Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;
- 2o La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates;
- 3o Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour;
- 4o Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil;
- 5o Le nombre de repas fournis;
- 6o L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
- 7o Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour;
- 8o Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après;
- 9o L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies;
- 10o Le calendrier et les modalités de paiement du prix; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour;
- 11o Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur;
- 12o Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés;
- 13o La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7o de l'article 96 ci-dessus;
- 14o Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
- 15o Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous;

16o Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur;

17o Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus;

18o La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur;

19o L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes:

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99. - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100. - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101. - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception:

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102. - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. 103. - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis:

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties

CONDITIONS GENERALES

ADHESION A L'ASSOCIATION : Pour participer aux activités de l'association : séjours, week-ends, activités du vendredi soir, atelier déco, vous devez être membre de l'association : carte valable pour une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 5 € et licencié à la Fédération Française de Sport Adapté : licence valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante coût 25 €.

RESERVATION, ACOMPTE ET PAIEMENT : La réservation se fait en remplissant la fiche d'inscription présente dans la plaquette. L'inscription est validée à réception de l'acompte de 30%.

A réception de la fiche d'inscription et de l'acompte, un dossier vous sera adressé, dossier qui devra nous être renvoyé complet au plus tard 30 jours avant le départ. L'ASLVA décline toutes responsabilités en cas de dossier incomplet.

L'association se réserve le droit de refuser une personne jugée inapte à s'intégrer à nos séjours, dans ce cas, les sommes avancées seront remboursées.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les personnes dont la fiche profil présente des réponses erronées ne correspondant pas à la réalité de la personne accueillie et qui a commencé le séjour. Si son comportement met en danger le groupe, l'équipe se réserve le droit de renvoyer la personne sans remboursement du prix du séjour. Il est à noter que les exclusions restent exceptionnelles, que tous les moyens sont mis en place pour éviter ce renvoi qui reste la solution en cas grave danger pour la personne accueillie et pour le groupe.

REGLEMENT : L'association accepte les chèques, mandat postal ou virement. Les chèques doivent être rédigés à l'ordre d'ASLVA49. Pour tous les moyens de paiement, il est recommandé de préciser le nom de la personne pour qui le règlement a été effectué. Le règlement doit être effectué au plus tard 30 jours avant le départ.

ANNULATIONS : En cas d'annulation du séjour de votre part, après inscription, il vous sera retenu :

- ✓ Plus de 60 jours : 100 €
- ✓ Entre 60 jours et 30 jours avant le départ, l'acompte et le règlement de la licence et de la cotisation
- ✓ Entre 30 jours et 10 jours avant le départ 80% du prix du séjour + licence et cotisation
- ✓ Moins de 10 jours avant le départ 100 % du prix du séjour + licence et cotisation

En cas d'annulation de notre part, il sera proposé un séjour équivalent ou le remboursement des sommes versées.

INTERRUPTION DE SEJOUR : En cas d'absence de la personne le jour du départ et à l'heure fixée, d'une décision de cette personne d'écourter son séjour, d'une hospitalisation, d'un renvoi du séjour pour un problème de comportement grave ASLVA conservera le montant total du prix du séjour. Il en sera de même si les capacités de la personne accueillie sont manifestement inférieures au niveau d'autonomie précisé par la grille d'évaluation du CNLTA. L'équipe pour ses raisons, qui mettent en cause le bon déroulement du séjour et portent préjudice aux autres vacanciers, se réserve le droit après avoir informée le président de l'association organisatrice de mettre fin au séjour et d'organiser le rapatriement de cette personne.

TARIF : Nos tarifs comprennent le transport du lieu prévu de départ au lieu de vacances, l'hébergement, les repas, les activités, un restaurant par semaine selon le tarif budgété, le transport sur place, l'assurance rapatriement pour raison de maladie ou accident. L'assurance ne couvre pas le vol, les dégradations commises par la personne accueillie, l'annulation voyage. En cas d'énurésie, le trousseau devra comporter les éléments nécessaires à sa gestion : alèse, draps de rechange et éventuellement protections de nuit. En cas de trousseau incomplet ou de non signalement, la literie souillée ainsi que le matériel acheté vous seront facturés.

TRAITEMENTS ET FRAIS MEDICAUX : Les vacanciers devront être en possession de leur traitement dans des semainiers en quantité suffisante pour la durée du séjour. Dans le cas où un seul semainier serait fourni, l'équipe ferait appel à un infirmier pour le remplir. Les frais occasionnés seront à la charge du vacancier. Les frais médicaux nécessaires pendant le séjour (visite médecin, pharmacie...) seront avancés par notre association et devront être remboursés après le séjour.

ARGENT DE POCHE : Les dépenses personnelles n'étant pas prises en compte dans les tarifs de nos séjours, chaque vacancier devra avoir une somme lui permettant de couvrir ses besoins. L'association peut aider à gérer cet argent. Il est recommandé une semaine minimum de 20 € par semaine. L'argent de poche étant par nature personnel, l'équipe ne fournira pas de justificatifs de dépense pour l'utilisation de cet argent.

TROUSSEAU : les vêtements doivent être marqués au nom de la personne afin d'éviter les confusions. Le trousseau doit être placé dans des valises au nom de la personne, prévoir un sac en toile pour le retour du linge sale. Nous refusons tout sac en plastique, sac poubelle pour le transport du trousseau.

RECLAMATIONS : elles devront être adressées par écrit dans un délai de 30 jours après le séjour. Le Comité Directeur de l'association statuera sur ces réclamations